



## ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

### Le Maire d'Authie,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 51/2023 du 06/11/2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 14/12/2023,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

#### Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MENARD Laurence	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025
RYCKEWAERT Bénédicte	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025
TRUCHET Brigitte	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 susvisée.

Fait à AUTHIE, le 31 octobre 2024

Le Maire,  
Olivier SIMAR

